

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date d'affichage

Objet
Projet de travaux de voirie fin du chemin des bergeronnettes et une partie du chemin du lavoir

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110
Publié le
ID : 066-216602037-20240920-2024017-DE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Berger
Levisait

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le vingt septembre à treize heures et trente minutes, le
Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'annexe
mairie, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire

Présents : M. MAUGUIN, R. CAYUELA, G. COLL, W.
HUBER, B. ISSARTEL

Absents : H. VAN DE WERVE, T. CASASNOVAS

Procuration : H. VAN DE WERVE a donné procuration à W.
HUBER

Benoît ISSARTEL a été nommé secrétaire.

Délibération n° 2024-017

**PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE FIN DU CHEMIN DES BERGERONNETTES ET
UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAVOIR**

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la fin du chemin des bergeronnettes et une partie
du chemin du lavoir ont besoin d'être réhabilités afin d'assurer une circulation, piétonne ou par
véhicule, en toute sécurité.

Ces voies afin d'être en adéquation avec l'esthétique du village doivent être refaites comme
toutes les autres rues, exemple : Rue des rocailles.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner un accord
de principe sur le projet de ces travaux et de l'autoriser à demander aux différents organismes
des aides financières et de pouvoir consulter les organismes de crédits afin de pouvoir examiner
leurs propositions.

Madame le Maire rappelle que pour tout engagement de la commune à un quelconque crédit seul
le Conseil Municipal reste décisionnaire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER les travaux de la voirie de la fin du chemin des bergeronnettes et d'une
partie du chemin du lavoir
- D'AUTORISER Madame le Maire à demander les subventions nécessaires à la tenue de
ces travaux
- D'AUTORISER Madame le Maire à prospecter des organismes de crédits.

POUR : 4

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL

W. HUBER
H. VAN DE WERVE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 066-216602037-20240920-2024017-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus

Le Maire,



M. MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du